

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL Séance du 29 avril 2015

L'an deux mil quinze,
Le vingt-neuf avril, à vingt heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BOOTZHEIM,
Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

Date de convocation : 22/04/2015
Nmb de membres élus : 15
Nmb de conseillers en fonction : 15
Nmb de conseillers présents : 12
Nmb de procuration : 01

Secrétaire de séance :
M. **ROHMER** Clément

Etaient présents :

Mmes **KLEINDIENST** Catherine, **DOUCHE** Angélique, **WURTH** Sophie, **GIDEMANN** Caroline, et MM. **ROHMER** Clément, **FAHRNER** Dominique, **RUDLOFF** Pierre, **GEIMER** Martial, **RIEGERT** Olivier, **LEIBOLT** Alexandre, **MATHIS** Benoît.

Etaient absents excusés : Mme **LUSTENBERGER** Aude et MM. **HEMRIT** Brice, **ENGASSER** Frédéric

Procuration :

- M. **HEMRIT** Brice a donné procuration à M. **ROHMER** Clément.

PREAMBULE : intervention de Mme GREIGERT Cathy, Conseillère Départementale

En préambule à la séance ordinaire du Conseil Municipal, Mme GREIGERT Cathy, conseillère départementale est accueillie afin de se présenter et de présenter son rôle en tant que conseillère départementale.

Après avoir remercié M. le Maire et le Conseil Municipal de l'accueillir, Mme GREIGERT a présenté les limites géographiques du nouveau canton de Sélestat dans lequel elle a été élue conseillère départementale. Au niveau dudit canton, elle fonctionne en binôme avec M. Marcel BAUER. D'un commun accord, et plus particulièrement pour les affaires courantes, ils ont décidé de gérer chacun une partie du canton. Mme GREIGERT se charge de l'ancien canton de Marckolsheim et M. BAUER de l'ancien Canton de Sélestat. Les dossiers plus sensibles seront gérés en commun.

Pour l'instant, Mme GREIGERT a précisé qu'elle découvre ses fonctions ainsi que le fonctionnement du Conseil Départemental. Cependant, elle souhaite être proche du territoire et de ses habitants.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire part de leurs éventuelles questions ou remarques :

- Intervention de M. FAHRNER Dominique : M. FAHRNER interpelle la nouvelle élue quant au projet d'aménagement des berges de l'Ischert qui devrait prendre en compte les travaux de restauration des fosses de rouissages sur le ban communal de BOOTZHEIM. Ce projet, initialement à l'initiative du Conseil Municipal a été repris par le Syndicat de l'Ischert et plusieurs partenaires institutionnels. A ce jour, le projet est toujours au stade des études et son coût estimatif a été multiplié par 10 par rapport au projet initial.

Mme GREIGERT précise que plusieurs réunions sont programmées à ce sujet. Elle tâchera d'avoir plus d'informations afin de donner une réponse claire sur les délais de réalisation et l'explicatif de cette explosion du coût du projet.

- Intervention de M. ROHMER Clément : M. ROHMER souhaite attirer l'attention de Mme GREIGERT sur le projet de restructuration extension de la salle polyvalente de BOOTZHEIM. Ce dernier est un projet important et significatif pour la commune, plus particulièrement financièrement. Les subventions allouées au projet des collectivités sont de plus en plus restreintes et rares. Il tient à préciser que le projet de la commune concerne plus spécifiquement une extension de salle à vocation sportive pour la pratique du tennis de table mais également d'autres activités sportives y compris scolaires, etc. Ainsi, la salle aura un impact sur l'ensemble du territoire. Dans cette phase de recherche de financements, la question du financement et d'aides exceptionnelles est soulevée.

Mme GREIGERT rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire du Ried de Marckolsheim pour la période 2015-2017. Suite à la séance budgétaire du Conseil Départemental, cette subvention sera honorée. Cependant, aucune aide exceptionnelle ne semble envisageable. Mme GREIGERT donne plusieurs pistes possible pour d'autre financement (sponsoring, fonds Européens, etc.).

Avant d'achever son intervention, Mme GREIGERT rappelle que la Maison du Conseil Départemental, située à Sélestat, sera maintenue. Elle reste l'interlocuteur privilégié des collectivités du canton.

Plus aucune question n'étant soulevée par l'assemblée, M. le Maire remercie chaleureusement Mme Cathy GREIGERT pour sa présence et son intervention.

La réunion débute à 21h15.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit, par l'ajout de deux points supplémentaires, à savoir :

- « AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE (ATIP)
ADHESION EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR
APPROBATION DES STATUTS
DEMANDE DE CREATION DE L'ATIP A M. LE PREFET
DESIGNATION DES ELECTEURS »
- - « SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)
PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**, la modification de l'ordre du jour.

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour modifié :

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20/03/2015
2. SALLE POLYVALENTE
Projet de restructuration extension
Choix du Coordinateur SPS

3. SALLE POLYVALENTE
Projet de restructuration extension
Choix du Contrôleur Technique
4. Sauvegarde de la LICENCE IV
5. Accessibilité : agenda AD'AP
6. AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE (ATIP)
Adhésion en tant que membre fondateur
Approbation des statuts
Demande de création de l'ATIP à M. le Préfet
Désignation des électeurs
7. SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)
PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI)
8. Divers et informations

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20/03/2015

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2015 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

2. SALLE POLYVALENTE
PROJET DE RESTRUCTURATION EXTENSION
CHOIX DU COORDINATEUR SPS

Considérant le projet d'extension-rénovation-construction de la salle polyvalente ;

Considérant que tout nouveau projet de construction nécessite l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) ;

Considérant l'appel à la concurrence ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de confier la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) au bureau de contrôle DEKRA de Ostwald (Bas-Rhin), pour un montant de 2 457,00 € HT.

ADOPTE À L'UNANIMITE

3. SALLE POLYVALENTE
PROJET DE RESTRUCTURATION EXTENSION
CHOIX DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE

Considérant le projet d'extension-rénovation-construction de la salle polyvalente ;

Considérant que tout nouveau projet de construction nécessite le recours à un bureau de contrôle pour la mission de contrôle technique (CT) visant à prévenir les aléas techniques susceptibles d'entraîner des sinistres, et de vérifier le respect des règles de l'art en matière de construction ;

Considérant l'appel à la concurrence ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de confier la mission Contrôle Technique (CT) au bureau de contrôle DEKRA de Ostwald (Bas-Rhin), pour un montant de 5 780,00 € HT.

ADOPTE À L'UNANIMITE

4. SAUVEGARDE LICENCE IV

L'ouverture pour sauvegarde de la licence IV doit avoir lieu avant le 10.07.2015. Cette ouverture doit durer 8 jours consécutifs et correspondre à une amplitude horaire journalière de 7 à 8 h.

Vu les disponibilités de la salle, et suite à la réunion de la commission « Sports – Culture – Comité de Jumelage » l'ouverture se fera du 08.06.2015 au 15.06.2015 à la salle polyvalente de Bootzheim – sise 25 rue Haute.

Mme Sophie WURTH, Conseillère Municipale sera nommée responsable pour tenir le débit de boissons. Les démarches administratives auprès de la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein sont en cours afin d'obtenir l'autorisation.

Pour l'avenir de cette licence, un accord pourrait être trouvé avec le gérant du restaurant « Le Wiener Wald » afin que celui-ci exploite ladite licence. Néanmoins, les obligations administratives préalables à une telle décision sont importantes. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'avancement de ce projet. En tout état de cause c'est à lui que reviendra le pouvoir de délibérer quant à son éventuelle réalisation.

5. ACCESSIBILITE : AGENDA AD'AP

Le 1er janvier 2015 était la date limite pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Tous les ERP sont et restent soumis à cette obligation.

Tout établissement recevant du public doit faire connaître sa situation vis-à-vis du respect des règles d'accessibilité soit en attestant que celles-ci sont respectées, soit en déposant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il apporte un cadre juridique sécurisé mais s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Engager une démarche d'Ad'AP est la seule option pour poursuivre, en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité après le 1er janvier 2015.

Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015. Il doit être validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Suite à une analyse complète effectuée par un maître d'œuvre, aucun des établissements concernés dans notre commune n'est conforme. Pour chacun d'eux, à savoir : l'Eglise, la Mairie, l'Ecole et la Salle Polyvalente un diagnostic liste les différents travaux ou aménagement à réaliser.

Certains points ont déjà été traités en internes par les ouvriers communaux. Pour les autres travaux, des devis ont été demandés afin d'avoir un chiffrage global. La commission « Urbanisme – travaux – voirie – cimetière » s'est déjà réunie à ce sujet. Elle sera à nouveau sollicitée pour l'étude des devis.

Pour faire avancer ce dossier, M. le Maire propose d'approuver un devis concernant la modification des mains-courantes d'accès à la Mairie et à l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de donner son accord au devis de la société Etienne LIDY – Serrurerie Métallerie Ferronnerie d'Art - (68600 Volgelsheim), pour la confection et pose de main-courante, d'un montant de 1 170 € HT, soit 1 404,00€ TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. AGENCE TECHNIQUE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE (ATIP)
ADHÉSION EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR
APPROBATION DES STATUTS
DEMANDE DE CRÉATION DE L'ATIP À M. LE PRÉFET
DÉSIGNATION DES ÉLECTEURS

Le Conseil Municipal, en séance du 07 janvier 2015, a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte «Agence Territoriale d'Ingénierie Publique».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élection du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 janvier 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

- **PREND ACTE** des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

→ le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

→ le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

→ le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

- 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes
- **DECIDE** également des dispositions suivantes :
- **APPROUVE** les statuts annexés à la présente délibération
- **APPROUVE** les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- **DEMANDE** au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- **DESIGNE** M. BLANCKAERT Georges en qualité d'électeur titulaire et M. ROHMER Clément en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. BLANCKAERT Georges et M. ROHMER Clément sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

Elle sera également transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat Erstein ;
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

7. SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)
PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI)

Le SDAGE et le PGRI ont fait l'objet de projets de mise à jour pour la période 2016-2021. Le public est actuellement consulté pendant une période de 6 mois, du 19.12.2014 au 18.06.2015. Parallèlement à cette consultation, les projets sont soumis à l'avis des instances et parties prenantes, notamment les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace.

Le courrier adressé à la commune dans ce cadre est consultable en mairie. De plus, les projets de mise à jour sont disponibles à la consultation en ligne sur le site www.consultation-eau-rhin-meuse.fr.

Par courriel de ce jour, l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin a fait parvenir son avis aux communes.

Vu la complexité des dossiers soumis et après avoir pris connaissance de l'avis susmentionné,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **S'ASSOCIE** à l'avis de l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin et ainsi donne un avis défavorable sur le projet de SDAGE pour la période 2015-2021 et un avis favorable avec réserves concernant le PGRI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS ET INFORMATIONS

A. Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim PERISCOLAIRE Artolsheim/Bootzheim/Mackenheim

Une enquête sur les besoins d'accueil périscolaire a été distribuée aux enfants scolarisés dans les trois communes afin de mesurer l'intérêt des familles pour la mise en place d'une structure d'accueil collective. Pour la commune de Bootzheim 5 familles recherchent une solution d'accueil régulier, ce qui représente 8 enfants. Parmi les 5, 2 familles demandent une garde quotidienne à raison des midis et soirs. Enfin, 16 familles expriment le souhait d'inscrire leurs enfants ponctuellement au périscolaire.

Considérant les résultats de l'enquête dans les 3 communes, une solution d'accueil provisoire fonctionnant dès la prochaine rentrée scolaire, ayant recours à une solution de transport vers les périscolaires voisins, pourrait être envisagée.

Il est proposé par les services de la CCRM de se retourner vers les parents ayant fait remonter des besoins réguliers en leur proposant une solution provisoire susceptible d'être mise en fonctionnement à court terme (avec restauration locale et transport vers périscolaire voisin).

A moyen terme, la création de 24 à 35 places d'accueil supplémentaires devrait se justifier pour répondre aux besoins des familles des trois communes.

Le restaurateur actuel (le Wiener Wald) a d'ores et déjà été contacté afin de savoir si une solution de restauration locale pouvait être envisagée. Un sondage interne à la commune de BOOTZHEIM sera réalisé afin de connaître la demande réelle.

B. Assurance statutaire - Centre de Gestion du Bas-Rhin

Considérant la délégation de pouvoir, attribué au Maire, en matière de marchés, il a été donné mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour consulter le marché de l'assurance statutaire dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Il ne s'agit là que d'une consultation, l'adhésion au contrat d'assurance statutaire reste subordonnée à la décision du Conseil Municipal.

C. Soirée fleurissement 2015

La soirée fleurissement aura lieu le 07 mai 2015, à la salle polyvalente de BOOTZHEIM. L'information a été relayée à tous via la note mensuelle et le site Internet. Les lauréats du concours « Maisons Fleuries 2014 » ont été invités personnellement.

D. Cérémonie commémorative du 8 mai

Tous les Conseillers Municipaux sont invités à prendre part à la cérémonie commémorative du 8 mai à 11h devant le Monument aux Morts. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

E. Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Les élections régionales auront lieu le 6 décembre 2015 pour le premier tour et le 13 décembre 2015 en cas de second tour. Les Conseillers Municipaux sont invités à prendre bonne note. Le planning des permanences du bureau de vote sera élaboré ultérieurement.

F. PROJET.SALLE: restructuration et extension

M. le Maire rend compte de la réunion de la Commission TRAVAUX, qui s'est tenue le lundi 27.04.2015 en présence de M. PALANCHE – maître d'œuvre et deux de ses collaborateurs (économiste + ingénieur fluides).

L'avant-projet sommaire ainsi que le devis estimatif provisoire des travaux est présenté aux conseillers municipaux. Ces documents doivent encore être affinés et complétés par un plan de financement.

Le projet devrait être présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal afin de prendre position définitivement sur ce dossier.